

De : Peter TEMEY [mailto:outlook_EB179E16C60C64BE@outlook.com] **De la part de** Peter

Envoyé : mardi 5 mai 2020 01:03

À : michelbabaz@free.fr

Objet : Mise en demeure !

Bonjour,

Je vous demande dans un délais sous 24 heures la suppression de vos commentaires contre mon association "Club Invention - Europe" et mon nom propre.

Sinon, j'aurais l'obligation de porter plainte contre vous, propriétaire de ce site "<http://www.inventerpasrever.com/>" pour diffamation et injure publique, au procureur de la république de Niort, dans les Deux-Sèvres.

Dans les commentaires de votre site, vous êtes rien comme statut officiel et vous prétendez beaucoup de chose.

Maintenant, qui est une confusion avec les associations, mon association n'est pas AIFF, etc. Je ne fais aucun business et tout est totalement gratuit, libre d'accès.

On a même supprimer la trésorie de notre association, donc aucun mouvement d'argent !

Je vous signale que le site communautaire "Invention - Europe" est ouvert à tous et si on a bloqué la publication de commentaire de votre groupe, c'est avec le ton agressif et c'était pour cela qu'on a mit un article de mise en garde sur votre groupement non officiel.

Que vous continuez à m'attaquer sur votre site, avec des commentaires bidon, Monsieur D.DUPIN compare avec le Concours Lépine, dans nos salons Invention - Europe, c'est totalement gratuit et aucune obligation d'adhérer et on demande un minimum, un dépôt de Copyright, avec la mise en garde du risque du créateur. On n'a jamais forcé un créateur de déposer une demande de brevet et avec une enveloppe Soleau ou un Copyright, on peut le faire cela au secret. Donc une partie ne doit pas être divulguer aux publics, donc la raison de la mise en garde, si la personne veut en savoir plus, il faut un accord de confidentialité. Donc diffamatoire !

Au sujet de monsieur PINEL Jean-Louis, il n'a jamais été membre de notre association et là aussi, une confusion avec une autre association. Il y a une forme d'injure dans son commentaire. Surtout diffamatoire !

Quand j'ai dit, on ne force personne à être membre de notre association et ce n'est pas le but. Aussi, l'adhésion est sous forme d'heure de bénévolat et donc pas d'argent, libre au membre d'utiliser ces heures de bénévolat, ce n'est pas une punition et ce n'est pas le but. La seule condition, que sa mission respecte la politique du club.

Dire qu'on est des bons à rien, en gros, sur le site communautaire "Invention - Europe", en plus d'information libre d'accès, on a aussi une rubrique de contrat de téléchargement, libre d'accès, accord de confidentialité, modèle de contrat de cession de licence, etc. Je ne pense pas que beaucoup d'association fasse la même chose.

Ensuite, le forum "Invention - Web" est un support d'entraide virtuel, avec un système de sécurisation du serveur, etc. Avec des outils en ligne performant et toujours sans aucune publicité.

Notre Pôle d'invention régional, qui est un pilote, c'est un lieu physique qui regroupe tout dans le même lieu, salle d'exposition permanent, la vitrine des créations, dans une boutique de 90 M2, il va avoir un atelier de prototype sur plusieurs étages et une couveuse d'entreprise. Tout cela gratuitement et sans aucune obligation d'adhérer, Cela financier par moi-même, qui m'a coûté plus de 100.000 euros en tout.

Mon association pourrie, ne touche aucune subvention de l'état ou autre et la gratuité, cela à un prix ! Comparer mon association pourrie avec d'autres associations plus pourrie comme l'AIFF, c'est une injure extrême.

Tu n'es pas présent aux assemblées générales de la fédération, je critique ces associations qui font du business et j'ai eu des retours, de Monsieur Dorey, président de l'AIFF, avec ces relations francmaçonnerie, je me suis retrouvé au pénal et j'étais condamné, j'ai eu contrôle fiscal, etc. J'ai réussi à lui retirer sa fausse légion d'honneur et quelques trucs en plus. Donc tes très loins d'avoir fait autant de chose que moi.

Ensuite, on est entrain de mettre en place un syndicat professionnel de l'inventeur indépendant, car la fédération, associations nous sommes limitées et c'est un fait. Je pense qu'un syndicat professionnel serait plus adapté pour cela, pour défendre nos droits. Cela ne veut pas dire que je veux être président ou autre, que je refuse totalement, je donne juste un coup de main et je mets tout en ligne dans le forum "Invention - Web", avec projet de statut du syndicat, etc. Pour permettre d'ouvrir un débat :

<https://invention-web.com/viewforum.php?f=25>

Même le site du syndicat, je le donnerai bien sûr au syndicat, pour qu'il soit totalement indépendant et j'ai juste mit cela en place, pour faire évoluer ce projet. J'ai même proposer que pour commencer, car le statut de mon association pourrie peut le faire temporairement, d'ouvrir un département et mettre un vice-président chargé de cela, le temps que le syndicat soit créé et ensuite de transférer le département dans le syndicat. Je m'en fou, le plus important, c'est que cela existe !

Avoir un titre officiel, structuré et tu ne veux pas le comprendre ! Déjà nous, entant responsable associative ou fédération, on a déjà du mal à ouvrir les portes des négociations au niveau ministère. Même à l'INPI, surtout avec le nouveau patron. L'ancien était bien, il était ouvert au dialogue.

Avant de critiquer, vérifie avant tes informations et ne fait pas de confusion avec les autres associations d'inventeurs, la notre, il y a rien à vendre et trouve un inventeur qui a payé nos services ?

Je commence avoir des retours et je n'apprécie pas, car c'est une connerie ! Je sais que tu aimes jouer la confusion et tu es un professionnel dans ce domaine, mais cela ne ce fait pas. C'est juste à ce niveau que cela me gêne !

S'il n'a pas ce côté de confusion, le rerste, je ne peux pas contredire !

Prouve-moi que je fais du business avec mon association ? Je ne suis pas Transtech Aquitaine qui est championne des subventions ! Ils ont même essayer de mettre mon association sous tutelle à travers la fédération, sous prétexte que mon association n'avait pas de compte bancaire, etc. Heureusement qu'ils ne sont pas tombé sur ton site, pour leur donner de la matière pour mettre sous tutelle.

Au sujet du sundicat professionnel, je ne recherche pas ton avis sur le sujet et c'était juste pour te montrer qu'il y a d'autre solution ! Comme tes contre tout, surtout si la source vient de moi.

Cela te permettra d'avoir un modèle de statut, peut-être que cela te permettra d'avoir une idée de faire quelques choses d'officiel.

J'ai juste ouvert le sujet pour débattre et cela ne veut pas dire que je vais créé ce syndicat. Je trouvais intéressant de travailler sur ce sujet et c'est tout. J'ai déjà pas mal de boulot avec mon association, même pour toi, c'est une grosse merde !

La gratuité et la qualité ont un prix, cela demande beaucoup d'énergie, d'argent et pour très peu de reconnaissance ! Même mon vice-président en a marre de travailler pour une communauté de con ! On fait un pas en avant pour faire deux pas en arrière.

Moi, cela fait 20 ans que je travaille pour mon association et essayer de mettre en place des outils pour les inventeurs. J'ai les moyens de l'avoir pour moi tout seul et je n'ai pas besoin d'une association pour avoir tout cela. Cela me fera aussi des vacances aussi ! Quand je vois des cons me critiquer et qui n'ont même pas fait un dixième que j'ai fait, cela m'énerve encore plus ! Tes actes me calment pas de tout et je serais encore plus violent contre des gens de ton espèce !

En20 ans, j'ai eu tellement de problème à cause de mon association, procès, gendarmerie, police nationale, etc. Si tu étais à ma place, tu aurais laissé tombé bien avant !

Maintenant imagine que le site communautaire tombe dans la main de Transtech Aquitaine, avant, c'était l'AIFF, car Dorey a tout fait pour reprendre le site commnautaire ! Mais imagine que grace à toi, Transtech Aquitaine prend le contrôle de tout, qu'il n'a plus de gratuité, etc. Tu peux prendre contact avec eux directement, vous avez le même but, toi de me virer et eux de reprendre les trucs de mon association. Au moins que la complicité te rapporte quelque chose.

Ce n'est pas pour cela que je veux que tu changes ces commentaires, sinon, j'en avais rien à foutre et je m'occupe d'eux, je ne suis pas un tendre, un faible !

Mais c'est au niveau politique, un sujet que tu n'as rien à foutre et je peux te dire que tu fais du tord à la communauté, même si tu prends du plaisir à foutre la merde !

Dernièrement, j'étais en contact avec un député et ce même député a reçu par E-mail ton film que tu as fait en brûlant des brevets d'invention, cela lui a bien fait rire au passage ! Suite à cela, il a été voir sur ton site et aux commentaires !

Résultat de l'entretien, il a concidé que notre communauté était incapable de s'unir, d'irresponsable et non professionnel. Donc une voie de député en moins et bravo, on en avait tellement, que grâce à toi ta encore foutu la merde !

Par contre, en parlant avec lui, au sujet de ton film (que je n'ai pas vue), il me disait que brûler un brevet d'invention était juridiquement comme brûler un billet de monnaie et cela est puni de lourde peine de prison ! Je ne savais pas et j'ai appris un truc grâce à toi ! Je lui ai répondu que tu avais brûlé des copies de brevets et que ton geste était pour dire que le brevet d'invention pour un inventeur ne servait à rien, trop coûteux et aucune protection. Puis j'en ai profité pour parler un peu plus dans le détail, mais il a été choqué par ton acte et encore une fois de plus, par ton amateurisme. Sa coupé net ! Il m'a juste conseillé de quitter cette communauté de merde ! Que pour lui, l'inventeur n'est qu'un loisir, une passion et pas une activité professionnelle. Qu'il préfère donner les moyens aux entreprises qui génèrent de l'économie et de l'emploi.

Si ton groupe loufoque a envoyé ton film à tous les députés et ils ont regardé ton site à la page des commentaires, cela ne sert à rien que je prenne contact avec eux pour leur proposer un changement de loi. J'aurais la porte fermée !

Vous n'êtes même pas courageux d'attaquer directement ces associations ! Comme le salon hors Concours Lépine, c'est les salons de l'EFI qui organisent ces salons et c'est payant ! Aucun nom sur l'association, mais par contre la mienne oui !

Un ancien membre de l'EFI ex-UFI, ils ont la même politique que le Concours Lépine, ce sont des anciens du Concours Lépine qui ont été virés par Dorey. Je les connais bien ! Je rigole en lisant ces commentaires ! Sur ce sujet, d'autres commentaires ne me font pas rire, car cela montre le problème !

Mon association n'est pas EFI et l'AIFF ! Quand j'ai organisé le Salon Invention - Europe à Saint-Mandé, à la Porte de Paris, avec la gratuité, etc. Le premier président qui m'a sauté dessus à la fédération, c'était Rouquillon, président de l'UFI, qui m'a dit devant les autres présidents, que de ma faute, il avait baissé de 50 % les prix des stands. Je lui ai répondu que c'était encore 50 % trop cher ! lol Au passage, ce n'est pas toi qui pourrais baisser les prix des stands ! D'autres associations régionales ont fait de la gratuité.

L'EFI a copié le site communautaire en utilisant un autre catégorie de nom de domaine, au lieu que cela soit un point com, ils ont fait un point fr, en recopiant le contenu du site ! Ils ont fait fort !

C'était au début de nos relations ! Donc d'avoir réussi à baisser de 50 % de leurs tarifs, je suis content !

Aucune critique sur eux ! Trop la trouille d'avoir un procès ! Par contre faire une confusion avec mon association, cela ne te gêne pas !

Tu reproches aux associations, mais tu es comme eux, copie conforme et tu travailles pour eux.

Eux, ils recherchent que la communauté soit divisée et pour cela, tu le fais bien ! Avoir le plus de contrôle, pour faire leur petit business ! Les industriels profitent de ces situations et tout le monde est content !

Que tu ne recherches pas de solution, que tu es égoïste par le système, etc. Cela est ton problème et ton choix ! Mais n'empêche pas à d'autres de faire ou essayer de faire du changement.

Toi qui es contre les associations, la plupart de ces associations ne m'aiment pas de tout, c'est comme même drôle comme situation, par mon caractère pourri, qui n'est pas dans la soumission ! Par mon indépendance, cela les gêne aussi !

Aujourd'hui, l'EFI ne fait plus partie de la fédération, pourtant, ils ont tout fait pour me virer de la fédération. Comme pour l'AIFF la même chose. Il y a que Transtech Aquitaine, c'est une question de temps !

Tous ces associations douteuses quittent la fédération, ils iront chez toi, vous avez des points communs, déjà la haine envers moi ! lol

Les salons d'inventeurs ne fonctionnent plus, à part le Concours Lépine de Paris, pour un inventeur qui est au stade de la commercialisation en produit fini. Pour recherche de partenaire, etc. Une perte d'argent et de temps. Les autres Concours Lépine régionaux, c'est plus faible qu'à Paris !

Les autres salons en France trop grand public et amateurisme, donc l'accès au professionnel est bloqué !

Ce n'est pas un secret cela ! Les inventeurs sont aussi idiots, au lieu d'adhérer dans ces associations, ils peuvent poser des questions avant ! Sur l'ancien forum qu'on avait, il y avait des gens qui nous posaient ces questions et on leur répondait ! Ce n'est pas toi qui serais capable de répondre directement !

En privé les présidents me faisaient la gueule, mais à part des menaces juridiques, sauf ton ami Dorey du Concours Lépine, il a été me faire des menaces de mort à mon père et à moi. Je n'ai pas pu porter plainte, plainte rejetée ! Elle est belle la république ! Le Concours Lépine est soutenu par la Francmaçonnerie, je peux te confirmer, j'en ai prouvé des coûts dans la gueule par eux ! Par rapport à toi, tes minables coups, pour te dire !

Pourquoi à ton avis, mon association n'a pas de compte en banque ? Pourquoi j'ai des batons dans les roues pour le développement du Pôle d'invention régional, je n'ai plus de boulot, plus de revenu, etc.

Tu dois savoir cela, tes complices de ces gens là, c'est bien de me salir en public, même dans un entretien d'embauche, en tapant mon nom ou ma fonction de mon association, on tombe sur tes pages !

C'est une des raisons que je vais porté plainte contre toi, à cause de toi, je ne trouve pas de boulot, tu empêches le développement de mon association et il faudra calculer les pertes !

A moins que tu fais aussi partie de la francmaçonnerie et tu recherches la perte des inventeurs indépendants !

Sur ce sujet, je ne sais toujours pas la raison, le lien entre inventeur indépendant et la francmaçonnerie ! C'est bien eux qui gère le Concours Lépine et sans preuve, l'INPI ! Je voulais faire un article sur ce sujet, la francmaçonnerie et l'invention, à part le Concours Lépine que j'ai des preuves, le reste, aucune trace officielle !

Je doute que tu puisses me répondre !

Si ta vidéo tombe sur ces associations et que c'est puni par la loi, de brûler des brevets d'invention, ils vont te mettre au tribunal, sauf si c'est à usage personnel, par E-mail, etc. Par contre, si c'est sur une page internet où tout le monde puisse avoir l'accès, c'est un délit, pour un article que j'avais fait sur la gestion de l'AIFF, du Concours Lépine, appartement de fonction, voiture de fonction, embauche de sa fille, crédit immobilier de sa fille au nom de l'AIFF, etc. Tu comprends qu'un stand au Concours Lépine coûte cher, c'est pour la famille Dorey ! J'étais condamné pénalement, car l'article était public et non privé, je me suis fait avoir sur ce point là. Le tribunal a reconnu que l'AIFF avait de mauvais fonctionnement, sur le fond, il me donnait raison, mais pas sur la forme, car je n'avais pas ajouté les sources, etc. Donc j'ai du supprimer l'article, mais j'ai demandé à une condition, que je supprime tout ce qui avait un rapport avec le Concours Lépine et que c'était interdit de parler d'eux. Le tribunal a donné son accord ! Je ne vais pas en plus faire de la publicité pour eux ! J'étais condamné à payer 1.000 euros à Dorey et zéro euro à l'AIFF. J'ai utilisé son nom et il a joué sur sa vie privée, etc.

Il avait aussi les commentaires de mes membres, c'est ceux qui m'a coûté cher et j'ai refusé de donner leurs E-mails et adresse IP. Je n'ai ballancé personne et j'ai tout prit dans la gueule !

L'avocat de Dorey m'avait fait une proposition, si je lui donne la base de données des auteurs des commentaires, je n'avais rien ! Je lui ai répondu d'aller se faire enculer ailleurs et à ces propres frais. Il n'a pas trop apprécié ! lol A la barre, il avait la forme, j'ai réussi à lui mettre des trucs dans la gueule, ça était très chaud. Je prend la parole, je ne fais pas confiance par les avocats.

Je veux voir ton comportement, si tu as les couilles d'aller au tribunal ! avoir une grande gueule en groupe, c'est facile et après, il faut suivre !

Cordialement

Peter TEMEY

De : Peter TEMEY [mailto:peter@temey.com]

Envoyé : mardi 5 mai 2020 03:02

À : michelbabaz@free.fr

Objet : Le droit de réponse suite aux attaques sur votre site

En réponse de Monsieur PINEL Jean-Louis :

Cette personne n'a jamais été membre de l'association "Club Invention - Europe" et s'il savait que notre association n'a pas de trésorerie, donc pas de mouvement d'argent. Les adhésions à notre club fonctionnent par heure de bénévolat et donc pas de prix d'adhésion.

Donc critiqué quelque chose qu'on ne connaît pas, cela montre le niveau et cela ne peut que confirmer votre agressivité envers moi et mon association.

D'un point de vue générale, toute association est libre de gérer et de proposer des services. On est limité par nos moyens, peu d'association touche des subventions, généralement les subventions sont pour les grosses associations et les petites associations survivent sur les adhésions de ces membres.

Notre club fonctionne avec mon propre argent, la gratuité et la qualité ont un prix, en 20 ans, cela va coûter plus de 100.000 euros et ce n'est pas fini.

Au sujet de la guerre de clocher, cela ne me rapporte rien d'attaquer Monsieur BABAZ et il faut aussi être réaliste, il n'a pas de fumer sans feu. Recevoir des E-mails insultants, critiquer sur mon handicap "dyslexique" et j'en passe.

Autre problème, Monsieur BABAZ se fait passer entant que groupe d'inventeur au prêt des instituts publics, en fessant une confusion avec le groupement des associations d'inventeur, la fédération et nous fessons les choses dans les règles et professionnels.

Au sujet de "France Brevet", j'étais à sa création, entant que assistant de mon père, qui a participé à sa création, au départ, à la demande de Sarkozy, il fallait optimisé la recherche publique, pour cela, il fallait optimisé le portefeuille de brevet des universités et c'est comme cela est né France Brevet. A l'époque, mon père (entant qu'inventeur indépendant professionnel) avait demandé à Sarkozy la possibilité d'intégrer des brevets d'inventeur indépendant, qui lui avait répondu, de voir déjà le résultat avec les universités. Mon père avait aussi peur que France Brevet cassait les prix des licences d'exploitation, etc. Que les inventeurs étaient encore puni.

Tu parles d'un sujet que tu n'as pas participé à la création, le pourquoi et le comment, pas participer aux réunions de groupe de l'UMP, etc. Cela montre votre niveau d'amateurisme !

A la base, France Brevet est une bonne chose et dommage que les universitaires ont prit le contrôle et on fermait l'ouverture pour d'autres sources.

Au sujet de Monsieur D.DUPIN,

Je n'ai pas trop comprit avec votre blabla qui fait une confusion avec Club Invention – Europe et le Concours Lépine, déjà, on ne fonctionne pas de la même manière. Pour commencer le Concours Lépine est une marque et non pas une association. C'est AIFF qui a exclusivité de la marque du Concours Lépine.

Avec l'AIFF, que j'étais beaucoup en conflit avec Monsieur DOREY, jusqu'à aller au pénal, suite à des commentaires de ces membres sur le site communautaire « Invention - Europe », l'AIFF fonctionne, il y a un logement de fonction pour le président de l'AIFF, une voiture de fonction, il a embauché sa fille pour directrice de presse ou de la communication, etc. Tout cela n'est pas interdit par la loi et comme toute association loi 1901, sa était voté par les membres de l'AIFF. Ce qui explique les charges de fonctionnement, payer par l'adhésion et le prix du stand.

Notre club fonctionne tout le contraire et on est totalement à l'inverse de l'AIFF, nous n'avons pas la même politique qu'eux.

La plupart des associations, pas que l'AIFF demandent à ces membres un titre de Propriété Industrielle pour exposer et c'est plus une raison juridique. L'association est responsable du contenu qui expose dans son salon, si un créateur (pour être inventeur, il faut avoir un titre de Propriété Industrielle, donc un brevet d'invention ou un dessin et modèle, car avec une enveloppe Soleau ou un Copyright, il n'a pas de recherche d'antériorité et si le créateur expose une invention qui a déjà été déposer, il y a une poursuite pour plagiat envers l'association qui organise le salon. L'AIFF n'a pas demandé un brevet, c'est un titre de Propriété Industrielle et cela montre ton niveau professionnel !

A notre club, quand on organise un salon, on accepte les créateurs sous conditions, qu'une partie soit au secret et si la personne veut avoir plus d'information sur l'idée, il doit signer un accord de confidentialité, on respecte les règles! Une idée divulguée en public, perd la notion nouveau pour déposer une demande de brevet par la suite. Notre but n'est pas que le créateur perd ce droit !

Le terme de conseiller en brevet est réglementé et même nous, entant qu'association d'inventeur, nous n'avons pas le droit d'utiliser ce terme et qui est réservé au Cabinet en Propriété Industrielle (CPI) et je doute que Monsieur BABAZ est fait 6 ans d'étude en Propriété Industrielle.

Encore une fois de plus, vous utilisez des termes, sans connaître le sens juridique et c'est d'un niveau d'amateurisme, de clown !

Je répond au sujet général du brevet d'invention

Pour être un inventeur, on est dans l'obligation d'avoir un brevet d'invention qui protège l'aspect technique et il n'a pas d'autre chose pour remplacer.

Ensuite, il existe des aides pour financer un brevet national, l'INPI fait des réductions d'annuité de brevet et réduction de taxe. A condition que l'inventeur fasse lui-même son brevet et la CNCPI en partenariat avec l'INPI, propose un entretien avec un conseiller en brevet pour vérifier la demande de brevet et cela gratuitement. D'un aspect juridique, un conseiller en brevet est tenu au secret, ce que les associations d'inventeurs ne sont pas.

Au niveau du brevet européen, il n'a rien pour les inventeurs et cela est réservé aux PME/PMI.

Au sujet du crédit impôt, la même chose, c'est réserver aux PME/PMI.

En France, on est à ce stade !

Un autre problème plus général, même l'INPI considère l'inventeur indépendant comme simple particulier, qui veut dire qu'on a perdu notre titre professionnel et que c'est considéré comme une activité de loisir.

Je suis en contact avec des industriels, la plupart ne veulent pas dialoguer avec des particuliers, car trop amateurisme, etc. C'est vrai que le milieu est d'un niveau bas, il utilise des termes sans connaître le sens, qui ne connaissent pas le marché, etc.

C'est les mêmes qui critiques les associations et par leurs niveaux incultes, font une généralité. Déjà, quand on ne sait pas quelque, on peut poser la questions à une association et elle doit y répondre, cela fait partie de sa mission. Si en retour, elle vous propose de vous vendre une adhésion, au lieu de vous répondre, c'est mauvais signe !

Au lieu de faire n'apporte quoi, demander aux associations d'inventeurs, on a des bénévoles qui ont de l'expérience et ils pourront partagé leurs connaissances. Que de faire n'apporte quoi et de donner une sale image de l'inventeur envers des industriels.

Au sujet des salons, d'un point de vue générale, cela ne fonctionne plus, c'est trop grand public et pas professionnel. Le seul salon qui fonctionne encore, c'est le Concours Lépine de la Foire de Paris, pour un inventeur qui est au stade de commercialisation de produit fini et pour les autres, une perte de temps et d'argent.

Pour information, on a en projet et c'est stade de la réflexion, d'une création d'un syndicat professionnel d'inventeur, car il y a du boulot dans le sens de la reconnaissance professionnelle de notre activité et les associations et fédération sont limité.

On a créé une nouvelle rubrique dans notre nouveau forum « Invention - Web » sur ce sujet, pour permettre de débattre sur ce sujet, avec une base des statuts du syndicat, pour permettre d'échanger sur ce sujet :

<https://invention-web.com/viewforum.php?f=25>